

Vous avez une sensibilité au végétal ?
Vous êtes attiré par le travail en extérieur ?
Vous recherchez une activité polyvalente ?



Brevet professionnel (BP) Aménagements paysagers En formation Continue

Devenez ouvrier hautement qualifié ou chef d'équipe

Diplôme de niveau 4 du Ministère de l'Agriculture ouvrant droit à la capacité professionnelle.

Durée de la formation : 9 mois : 812 heures en centre de formation et 420 heures en stage en entreprise.

Pour les "contrats de professionnalisation", la formation s'étale sur 2 ans.

Début de la formation : octobre.

Période de recrutement : de janvier à septembre.

Public

Demandeurs d'emploi, contrats d'insertion, congés individuels de formation, porteurs de projet...

Adultes ayant déjà une expérience professionnelle du métier visé

Public en situation de handicap

Conditions d'admission

Posséder un niveau équivalent niveau 3 (anciennement niveau 5) (CAP, BPA) ou scolarité de 2^{nde} complète.

Être âgé de 18 ans minimum.

Conditions d'inscription

Contactez l'assistante de formation pour participer à une information collective

Entretien individuel avec le référent de la formation et tests de positionnement avant d'entrer en formation



Objectifs

S'insérer professionnellement dans la filière.

Réaliser les travaux d'infrastructures d'un espace en suivant le plan d'exécution (construction paysagère, arrosage, voies de circulation,...).

Réaliser des travaux de plantation des végétaux, de semis et d'engazonnement.

Réaliser des travaux d'entretien d'espaces paysagers et d'infrastructures paysagères.

Assurer l'entretien du matériel et des équipements.

Assurer la conduite technico-économique des chantiers de l'entreprise. Gérer et organiser le travail sur les chantiers.



CFPPA REINACH FORMATIONS

Domaine Reinach

1031 Avenue Charles Albert - 73290 La Motte Servolex

Tel : 04.79.25.42.02

cfppa.la-motte-servolex@educagri.fr

www.reinach.fr



CONTENU PÉDAGOGIQUE

Communication en situation professionnelle
Ecologie appliquée à la filière paysage
Connaissance de la filière et construction du projet professionnel
Fonctionnement d'une entreprise du paysage
Prévention des risques liés à l'activité physique professionnelle et Sauveteur Secouriste au Travail
Biologie végétale, agronomie, reconnaissance et utilisation des végétaux
Techniques d'entretien des espaces végétalisés, des installations et infrastructures paysagères
Création de massifs, maçonnerie paysagère, arrosage intégré
Utilisation et maintenance des matériels et équipements utilisés sur les chantiers
Réglementation, risques et alternatives à l'utilisation des produits phytosanitaires pour le décideur en entreprise soumise à agrément
Conduite d'engins en sécurité
Organisation du chantier et encadrement d'une équipe

Modules aux choix :

Mettre en place un jardin vivrier

MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

Cours, travaux pratiques, visites, intervenants extérieurs, stages en entreprise.
Les évaluations ont lieu tout au long de la formation.
Les 6 blocs de compétences doivent être acquis pour la délivrance du diplôme.
L'obtention du bloc de compétences donne lieu à une délivrance d'une attestation valable à vie. Les blocs de compétences sont évalués par un ou des entretiens d'explicitation en situation professionnelle.
Possibilité d'établir un parcours individuel de formation

NOS SPECIFICITES

Formation vivante et concrète. L'entretien du parc de l'établissement et sa valorisation seront les supports des travaux pratiques. Vous pourrez ainsi étudier les effets de votre travail et l'évolution du jardin au fil des saisons.
En plus des séances proposées en groupe (nombre de personnes variant en fonction de la thématique abordée et de la modalité pédagogique mise en œuvre) les stagiaires ont à disposition un Centre de Ressources pour progresser à leur rythme. L'animatrice du Centre de Ressources accompagne et suit les stagiaires dans l'individualisation de leur parcours en collaboration avec le coordinateur de la formation.

REMUNERATION, TARIF, INFOS PRATIQUES

Rémunération et financement selon le statut du candidat
Possibilité de prise en charge des frais de formation selon le statut du candidat.
Coût : nos tarifs vont de 12,50 € à 25 € / heure. Se rapprocher de notre centre de formation afin d'étudier les différentes possibilités de financement et de rémunération et obtenir un devis.
Frais pédagogiques : Equipement de Protection Individuelle à prévoir. Possibilité d'une prise en charge selon le statut.

POURSUITE DE FORMATION

Formation visant une insertion professionnelle directe
Certificats de spécialisation (CS)

Taux de réussite au diplôme : 85 %
Taux d'insertion professionnelle : 53%
Note de satisfaction des stagiaires : 7/10
Moyenne sur les 3 dernières années : 21,22 et 23

Le centre est signataire de la charte H+ pour l'accompagnement des publics ayant une reconnaissance de handicap. Nous contacter pour toute information sur l'accompagnement et l'accessibilité du centre.



Pensez à vous inscrire aux informations collectives
Toutes nos dates : www.reinach.fr

CONTACTS

Responsables de la formation
Melinda TRIPIER

Informations administratives et financières :
Aurélie GAILLARD - aurelie.gaillard@educagri.fr
Tel : 04 79 25 42 02

MAJ 09/2024